

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINÉ - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCEL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danièle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 20 Décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 025-3333/17/CM

■ Budget Eau - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement pour l'Exhaussement du Canal de Marseille dans le souterrain du Mussuguet - Commune d'Aubagne, Cassis et Carnoux en Provence

MET 17/5274/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le souterrain du Mussuguet fait partie de la Dérivation de la Ciotat, par laquelle le Canal de Marseille approvisionne en eau brute les usines de production d'eau potable de Cassis et la Ciotat, qui desservent les communes de Cassis, Roquefort-la-Bédoule, La Ciotat et Ceyreste.

Le souterrain a été construit entre 1880 et 1883, sur une longueur de 3400 ml, sur le territoire des communes d'Aubagne, Carnoux-en-Provence et Cassis. Il n'est pas revêtu en partie haute et sa hauteur est variable entre 1,70 m et 3,00 m, des failles et cavités élargissant localement la section. Sa partie basse est aménagée en canal (cuvelage béton) de largeur 0,65 m et de hauteur 1,10 m environ.

En termes de capacité hydraulique, le souterrain du Mussuguet constitue le tronçon limitant de la Dérivation de la Ciotat. A pleine capacité en saison estivale, le souterrain peut transiter un débit maximum de 480 l/s. Au-delà de ce débit, la section cuvelée existante déborde, entraînant des pertes d'eau dans le sous-sol faillé environnant le souterrain.

Pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de ces communes, en utilisant pleinement la capacité de production des usines de Cassis et de La Ciotat, il est nécessaire d'augmenter la capacité hydraulique du souterrain à 600 l/s (+120 l/s).

Le projet consiste à :

- agrandir et sécuriser les 2 regards d'accès aux extrémités du souterrain,
- exhausser d'environ 0,40 m les piédroits gauche et droit du canal intérieur au souterrain, sur toute sa longueur.

Les travaux nécessitent la mise à sec préalable du souterrain (mise en chômage). C'est pourquoi, les travaux sont prévus d'être réalisés sur 2 années, sur six mois (d'octobre à mars), avec une succession de chômages de 3 jours (pour travaux) et de remises en eau de 4 à 11 jours (pour reconstituer les réserves des usines de potabilisation en aval). En période « estivale », d'avril à septembre inclus, la demande en eau est telle qu'il n'est pas possible de procéder aux chômages nécessaires aux travaux.

Par délibération DEA 008-1461/16/CM du 15 Décembre 2016, une opération d'investissement a été créée avec une autorisation de programme de 1 000 000 € HT (N°2017102500).

Au vu des résultats de l'étude d'avant-projet réalisée courant 2017, il s'avère que le montant prévisionnel des travaux doit être réévalué à la hausse, pour un montant global de 2 500 000 € HT.

Afin de financer ces travaux, il est nécessaire d'augmenter l'Autorisation de Programme de l'opération de 1 500 000 € HT et de la porter à 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Décembre 2017

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEA 008-1461/16/CM du 15 Décembre 2016 du Conseil de Métropole portant sur l'affectation d'autorisation de programme de l'opération N° 2017102500 pour l'exhaussement du Canal de Marseille dans le souterrain du Mussuguet, avec une autorisation de programme de 1 000 000 € HT.
- L'information du Conseil de Territoire Marseille Provence du 12 décembre 2017

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de revaloriser l'opération d'investissement N° 2017102500 portant sur l'exhaussement du Canal de Marseille dans le souterrain du Mussuguet, sur les communes d'Aubagne, Carnoux-en-Provence et Cassis ;
- Qu'il est nécessaire d'affecter la revalorisation de l'opération d'investissement 201702500 : Exhaussement du Canal de Marseille dans le souterrain du Mussuguet – Communes d'Aubagne, Cassis, Carnoux-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement n°2017102500 Exhaussement du Canal de Marseille dans le souterrain du Mussuguet, sur les communes d'Aubagne, Carnoux-en-Provence et Cassis. L'opération d'investissement n°2017102500 passe de 1 000 000 € HT à 2 500 000 € HT.

Article 2 :

Les crédits de paiement affectés à cette opération seront inscrits au budget Eau - sous politique F160 – nature 2315 et 2031.

L'échéancier prévisionnel s'établit comme suit :

CP 2017 : 50 000 € HT
CP 2018 : 612 000 € HT
CP 2019 : 1 225 000 € HT
CP 2020 : 612 500 € HT

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Bouches du Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI